

Dans le cadre des efforts engagés pour l'encouragement des investissements nationaux et l'attraction des IDE, le Maroc a mis en place durant les deux dernières décennies un ensemble cohérent et ambitieux de stratégies sectorielles avec des mesures spécifiques visant à appuyer ces investissements financièrement et à leur accorder un accompagnement sur mesure.

Ces stratégies ont permis une transformation profonde de l'économie nationale à travers : la diversification des secteurs et des marchés, la modernisation de l'appareil productif et aussi un bond qualitatif et quantitatif des exportations.

Le CRI Casablanca-Settat met à votre disposition ce guide des incitations sectorielles, synthétisant à travers des fiches pratiques, les principales mesures et aides dont vous pouvez bénéficier afin de donner vie à vos projets.





SOMMAIRE

- **I-** Régime conventionnel multisecteurs
- **II-** Appui au secteur industriel
- **III-** Appui au secteur financier
- **IV-** Appui au secteur de l'externalisation des services
- **V-** Appui au secteur logistique
- **VI-** Appui au secteur des énergies renouvelables
- **VII-** Appui au secteur agricole
- **VIII-** Appui au secteur touristique
- **IX-** Appui au secteur de l'artisanat

I- RÉGIME CONVENTIONNEL MULTISECTEURS

Ce régime d'appui multisectoriel est conditionné par la signature d'une convention d'investissement avec l'État.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- Investir un montant égal ou supérieur à 50 millions MAD.
- Créer au moins 250 emplois stables.
- Réaliser un projet dans l'une des provinces ou préfectures prévues par le décret n° 2-98-520 du 5 Rabi I 1419 (30 juin 1998).
- Assurer un transfert de technologie.
- Contribuer à la protection de l'environnement.

AVANTAGES

FINANCIERS	DOUANIERS	FISCAUX
<p>Appui foncier Participation de l'État aux dépenses d'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de 20 % du coût total.</p>	<p>Exonération du droit d'importation Applicable aux biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation du projet et importés directement par les investisseurs ou pour leur compte pendant une durée de 36 mois à compter de la date de la première opération d'importation effectuée dans le cadre de la convention d'investissement en cours de validité. L'exonération porte aussi sur les pièces détachées et accessoires importés en même temps que les biens d'équipement, matériels et outillages auxquels ils sont destinés.</p>	<p>Exonération de la TVA sur les biens d'investissement nécessaires à la réalisation du projet, à inscrire dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à la déduction, prévue aux articles 101 et 102 du Code général des impôts (CGI), et acquise par la société pendant une durée de 36 mois soit à compter de la date de signature de la convention d'investissement, soit à compter de celle de la délivrance de l'autorisation de construire, le cas échéant.</p>
<p>Infrastructures externes Participation de l'État aux dépenses d'infrastructures externes nécessaires à la réalisation du programme dans la limite de 5 % du montant global de l'investissement. Ce taux va jusqu'à 10 % dans la filature, le tissage ou l'ennoblissement du textile.</p>		<p>Exonération de la TVA à l'importation sur les biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation des projets et acquis pendant 36 mois à compter de la date de la première opération d'importation effectuée dans le cadre de la convention, avec possibilité de proroger ce délai de 24 mois. Cette exonération couvre aussi les parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les équipements.</p>
<p>Formation professionnelle Participation de l'État aux frais de la formation professionnelle prévue dans le programme d'investissement dans la limite de 20 % du coût.</p>		

Note : Ces avantages peuvent être cumulés, sans que la participation totale de l'État ne dépasse 5 % du montant global du programme d'investissement – et 10 % dans la filature, le tissage ou l'ennoblissement du textile.

Pour plus d'informations, consultez la charte d'investissement.

II- APPUI AU SECTEUR INDUSTRIEL

Fonds de développement industriel et d'investissement (FDII)

Le FDII, créé par la Loi de finances 2015, dispose d'une enveloppe de 20 milliards MAD. Il offre des aides directes dans le cadre des « écosystèmes industriels » aux projets ayant fait l'objet de conventions d'investissement dans le cadre des contrats de « performance écosystème » ou de « conventions offset » signés entre l'État et ses partenaires.

AVANTAGES

- Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel pouvant aller jusqu'à 30% du montant total d'investissement hors taxes. Cette prime peut couvrir les rubriques suivantes :
 - Coût d'acquisition ou de location du foncier, des bâtiments professionnels et équipements industriels.
 - Frais d'assistance technique.
 - Dépenses relatives à la R&D, à l'innovation/création (y compris les frais de développement de nouveaux modèles / collections, prise en charge des salaires des compétences, frais de contrôle et tests, achats de collection, expertise externe liée à l'innovation et à la créativité).
 - Frais d'amorçage pour les trois premières années suivant le démarrage effectif de l'activité.
- Une prime de croissance à l'export pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires additionnel à l'export.
- Une prime annuelle de substitution aux importations : les entreprises faisant partie d'un écosystème ayant transféré au moins 60% des achats de leurs intrants initialement réalisés à l'étranger vers des fournisseurs installés au Maroc peuvent bénéficier d'une prime annuelle de substitution aux importations pouvant aller jusqu'à 2% de ces achats.
- Une aide annuelle d'installation au Maroc : les entreprises étrangères non basées industriellement au Maroc, mais clientes des entreprises relevant d'écosystèmes ayant fait l'objet de contrat de performance, si elles ouvrent des bureaux de représentation au Maroc, bénéficient depuis 2015 d'une aide annuelle d'incitation à l'installation pouvant aller jusqu'à 2% du chiffre d'affaires annuel additionnel généré par les commandes adressées au Maroc.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

CATÉGORIE DE PROJETS		CONSISTANCE	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Projets structurants	Projet « pionnier »	Projet portant sur une nouvelle activité au Maroc, ou complétant la chaîne de valeur d'un écosystème.	Investissement supérieur à 20 millions MAD ou permettant la création d'au moins 50 emplois stables
	Projet « sourcing »	Projet de qualification d'une entreprise locale lui permettant de servir les donneurs d'ordres nationaux et internationaux.	
	Projet de « centres d'ingénierie et R&D »	Projet de création de centres R&D au profit des filières industrielles.	
	Projet « valorisation des ressources »	Projet visant la création de valeur ajoutée à travers la valorisation des ressources et déchets valorisables.	
	Projet « d'intégration locale »	Projet porté par un donneur d'ordres qui vise à développer ses activités pour son sourcing depuis le Maroc, ou un acteur industriel basé au Maroc permettant d'améliorer le taux d'intégration locale.	

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

CATÉGORIE DE PROJETS	CONSISTANCE	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Projets stratégiques	Projet « locomotive »	Projet ayant un impact sur son écosystème en termes de compétitivité et de développement des activités.
	Projet « donneur d'ordre »	Projet ayant un impact fort et permettant une compensation industrielle.
		Les projets avec un investissement supérieur à 50 millions MAD ou prévoyant la création d'au moins 200 emplois stables
		Projet porté par un donneur d'ordres adjudicataire d'une commande publique d'au moins 200 millions MAD

Note : Le FDII couvre également les opérations relatives à la prise en charge par l'État du coût de certains avantages accordés aux investissements qui répondent aux critères et ce, conformément à la Charte de l'investissement et ses décrets d'application (appui foncier, infrastructures externes et formation professionnelle).

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de l'industrie : www.mcinet.gov.ma

Régime des zones d'accélération industrielle

Désignant les anciennes « zones franches d'exportation », les zones d'accélération industrielle sont dotées d'un certain nombre d'avantages qui profitent à leurs entreprises :

AVANTAGES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Impôt sur les sociétés	<p>- Pour les entreprises installées depuis janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Exonération totale durant les cinq premiers exercices consécutifs, au début de l'exploitation ; * Taux de 15% au-delà de la période des 5 exercices d'exonération. <p>- Pour les entreprises installées avant janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Exonération totale durant les cinq premiers exercices consécutifs, au début de l'exploitation ; * Taux de 8,75% pour les 20 exercices consécutifs, suivant la période d'exonération totale de l'impôt ; * taux de 15% au-delà de cette période.
Droits d'enregistrement	Exonération pour les actes de constitution et d'augmentation de capital des sociétés installées dans ces zones, ainsi que pour l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de leur projet d'investissement.
Régime suspensif en douane	Ce régime concerne le transfert des produits destinés à l'export entre les entreprises installées en dehors des zones d'accélération industrielle et les entreprises installées dans lesdites zones.

Renforcement de la souveraineté industrielle

Dans le cadre des efforts entrepris pour soutenir la souveraineté industrielle nationale et instaurer les jalons d'une politique de renforcement des capacités locales de production, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique a lancé une stratégie de relance industrielle, dont l'un des piliers repose sur l'élaboration d'un pool d'opportunités industrielles en mesure de stimuler l'entrepreneuriat industriel national.

Ces opportunités concernent plusieurs secteurs stratégiques pour le pays, notamment : l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'électrique/électronique, la mobilité/transports, le textile, le cuir, la chimie-parachimie, les matériaux de construction, la plasturgie, la mécanique/métallurgique et l'économie circulaire.

La prise en charge des projets est assurée par une « Task Force de la Souveraineté Industrielle » associant les acteurs nationaux et régionaux, leur procurant un accompagnement de bout en bout et leur faisant bénéficier des avantages offerts par le dispositif d'appui aux investissements (accès au foncier, appui du FDII, formation des ressources humaines, facilitation administrative, accès aux marchés, etc.)

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de l'industrie : www.mcinet.gov.ma

III- APPUI AU SECTEUR FINANCIER

Le Maroc s'est aujourd'hui hissé à la tête des systèmes financiers les plus performants de la rive sud de la méditerranée, grâce à la mise en place de Casablanca Finance City, premier centre financier de toute l'Afrique.

Les entreprises installées au niveau de ce centre bénéficient d'un statut spécial, qui leur accorde plusieurs avantages :

AVANTAGES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Impôt sur les sociétés	<p>-Pour les entreprises ayant obtenu le statut CFC à compter de janvier 2020 :</p> <p>*Exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de 5 exercices consécutifs, à compter du premier exercice d'octroi du statut précité ;</p> <p>*Taux de 15% au-delà des 5 premiers exercices de l'exonération.</p> <p>-Pour les entreprises ayant obtenu le statut CFC à compter de janvier 2020 :</p> <p>*Exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de 5 exercices consécutifs, à compter du premier exercice d'octroi du statut précité ;</p> <p>* Possibilité de continuer à bénéficier des avantages qui sont relatifs à l'ancien régime (8,75%) ou opter de manière irrévocable pour le nouveau régime fiscal.</p> <p>-Pour les entreprises ayant obtenu le statut CFC à compter de janvier 2020 :</p> <p>* Exonération permanente pour les dividendes et autres produits de participations similaires versés, mis à la disposition ou inscrits en compte par les sociétés ayant le statut "Casablanca Finance City" conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.</p>
Impôt sur le revenu	<p>Taux de 20% pour les traitements, émoluments et salaires bruts versés aux salariés qui travaillent pour le compte des sociétés ayant le statut « Casablanca Finance City », conformément à la législation et la réglementation en vigueur, pour une période maximale de 10 ans , à compter de la date de prise de leurs fonctions.</p>
Droits d'enregistrement	<p>Exonération totale pour les actes de constitution et d'augmentation de capital des sociétés ayant le statut Casablanca Finance City.</p>
Droits d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> -Facilitation des affaires via un guichet unique administratif et des méthodes alternatives de résolution des conflits ; - Facilitation Doing Business, accès à une communauté de membres actifs, possibilité de bénéficier d'informations pertinentes sur l'Afrique ; - Infrastructures alliant élégance et performances technique et écologique ; - Communauté de plus de 200 entreprises leaders opérant dans des secteurs d'activité diversifiés dans 50 pays africains ; - 19 partenariats Sud-Sud et 14 avec des centres financiers internationaux.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site de : www.casablancafinancecity.com

IV- APPUI AU SECTEUR DE L'EXTERNALISATION DES SERVICES « OUTSOURCING »

Le secteur de l'outsourcing figure parmi les métiers mondiaux du Maroc, sur lesquels il mise pour conforter sa percée sur les chaînes de valeur globales. Il revêt aussi une importance cruciale en raison de son potentiel de création d'emplois et surtout pour sa contribution à la balance commerciale du pays.

Les activités présentes au Maroc concernent cinq grands métiers : le CRM (gestion de la relation client), le BPO (processus entreprise-métiers), l'ITO (technologies de l'information), l'ESO (activités d'ingénierie et de R&D) et le KPO (analyses de données sectorielles), qui bénéficient d'une palette d'avantages :

AVANTAGES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ																						
Plateformes industrielles intégrées dédiées à l'outsourcing (P2I)	<p>Offre immobilière flexible et diversifiée permettant aux investisseurs une installation rapide et à des coûts compétitifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de plateaux de bureaux, de tailles variables et prêts à l'emploi ; - Location de plateaux de bureaux sur-mesure. 																						
Appui à la formation	<p>Contribution de l'Etat (à travers l'ANAPEC) aux frais de formation pouvant atteindre 65 000 DH/pers, sur une période de 3 ans au profit des employés du secteur et selon le barème suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>FILIÈRE</th> <th>NIVEAU</th> <th>FORMATION À L'EMBAUCHE</th> <th>FORMATION CONTINUE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Management</td> <td>Bac + 3 et plus</td> <td>30 000</td> <td>30 000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>35 000</td> <td>30 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">ITO, ESO et KPO</td> <td>Technicien Bac+2 et plus</td> <td>30 000</td> <td>20 000</td> </tr> <tr> <td>Technicien Bac+2 et plus</td> <td>24 000</td> <td>16 000</td> </tr> <tr> <td>Centres d'appels</td> <td>Diplômé/Bac et plus</td> <td>6 000</td> <td>6 000</td> </tr> </tbody> </table>	FILIÈRE	NIVEAU	FORMATION À L'EMBAUCHE	FORMATION CONTINUE	Management	Bac + 3 et plus	30 000	30 000	Ingénieur	35 000	30 000	ITO, ESO et KPO	Technicien Bac+2 et plus	30 000	20 000	Technicien Bac+2 et plus	24 000	16 000	Centres d'appels	Diplômé/Bac et plus	6 000	6 000
FILIÈRE	NIVEAU	FORMATION À L'EMBAUCHE	FORMATION CONTINUE																				
Management	Bac + 3 et plus	30 000	30 000																				
	Ingénieur	35 000	30 000																				
ITO, ESO et KPO	Technicien Bac+2 et plus	30 000	20 000																				
	Technicien Bac+2 et plus	24 000	16 000																				
Centres d'appels	Diplômé/Bac et plus	6 000	6 000																				
Avantages fiscaux	<p>Impôt sur les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Exonération totale pendant les cinq premiers exercices consécutifs au début de l'exploitation, pour les sociétés installées à l'intérieur ou en dehors des plateformes industrielles intégrées ; * 20% appliqué à la tranche du bénéfice net supérieur à un million DH. <p>-Impôt sur le revenu : de sorte que la charge fiscale n'excède pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> *20% du revenu brut imposable pour les entreprises respectant les critères d'éligibilité et installées dans les P2I dédiées. 																						
Infrastructures world class	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de communication répondant aux normes internationales (SLA) - Offre intégrée composée de services communs : restaurants, transport, entretien, sécurité, business centers, etc. 																						
Facilitation administrative	<p>Guichet unique assurant la création et l'accompagnement des entreprises, l'aide au recrutement, démarches administratives, etc.</p>																						

Pour plus d'informations, prière de consulter la circulaire du Chef du Gouvernement n° 22/2020 : www.cg.gov.ma

V- APPUI AU SECTEUR LOGISTIQUE

Vu l'importance du secteur de la logistique dans le renforcement de la compétitivité du pays, un programme de mise à niveau logistique des PME marocaine baptisé « PME LOGIS » a été lancé dans l'objectif de :

- Rehausser le niveau des pratiques logistiques au sein des PME marocaines en vue de leur alignement avec les meilleurs standards et normes ;
- Faire émerger une offre de services logistiques performante adaptée aux besoins des PME ;
- Favoriser le développement et la qualité opérationnelle des opérateurs logistiques ;
- Renforcer les compétences logistiques des ressources humaines.

PRODUIT	ACTION D'ACCOMPAGNEMENT	PLAFOND EN MAD	PART FINANCÉE PAR « PME LOGIS »
Performance opérationnelle	Diagnostic de la performance opérationnelle, élaborer son plan de progrès et de mise à niveau de son organisation et de ses processus opérationnels	200 000 par PME	90%
Outsourcing			
Performance supply chain	Étudier la faisabilité, préparer et accompagner le déploiement de son projet d'externalisation		
Digitalisation de la supply chain	Diagnostic du besoin, choisir, acquérir et déployer son système d'information logistique	500 000 par PME	70%
Certification & labellisation	Certifier / labelliser son entreprise : sûreté de la supply chain, OEA, ISO, etc. (uniquement pour les opérateurs logistiques)	120 000 par PME	90%
Certification des compétences	Certifier les compétences en supply chain de ses employés	25 000 par personne	
Best practices	Sensibiliser ses cadres aux bonnes pratiques logistiques	3 000 par personne	100 %
Formation	Former son personnel logistique en ADR, ATP, conduite, sécurité et mise à niveau réglementaire et technique	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de moins de 6 personnes : 1 250-6 000 par personne • Groupe de 6 à 8 personnes : 7 000-19 000 par groupe 	

Pour plus d'infos, prière de consulter le site de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique : www.amdl.gov.ma

VI- APPUI AU SECTEUR « ENERGIES RENOUVELABLES »

Le développement des énergies renouvelables et la promotion des pratiques d'efficacité énergétique, s'inscrivent parfaitement dans la stratégie énergétique du Maroc, qui en fait un levier de son développement économique et social. C'est dans ce sens, que viennent plusieurs initiatives appuyer cette dynamique en finançant des projets d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable portés par des entreprises marocaines :

INITIATIVES MAROCAINES

INITIATIVE	ORGANISME	CONSISTANCE	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
GREEN INVEST	TAMWILCOM (ex CCG)	Financement conjoint avec les banques des projets d'acquisition des biens matériels et /ou immatériels ainsi que des installations techniques et des constructions en faveur des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> -Entreprises de droit marocain ne se trouvant pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire et répondant aux critères décrits ci-dessous. -Tous les secteurs productifs à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière. -Les opérations finançables concernent l'acquisition des biens matériels et/ou immatériels ainsi que des installations techniques et des constructions à condition que les constructions ne dépassent pas 20% du coût global du projet. -Les projets doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes et respecter un certain nombre de critères : Energie renouvelable, Efficacité énergétique, Dépollution et économie des ressources, Valorisation des déchets, Fabrication d'équipements liés aux projets éligibles.
TATWIR CROISSANCE VERTE	Maroc PME & AMEE	Programme d'accompagnement des TPME industrielles dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés et à appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes compétitivité et la réduction de la pollution industrielle	<ul style="list-style-type: none"> -Être une petite ou moyenne entreprise en amorçage ou en croissance, dont le chiffre d'affaires annuel HT est inférieur ou égal à 200 MDH ; -Disposer d'un projet de développement durable à déployer durant les 3 prochaines années; -Projets s'insérant dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique, amorçage des filières industrielles vertes, projets d'innovation et de développement des produits éco-conçus, projets de mise en place des technologies propres.
Fonds de dépollution industrielle (FODEP III)	Département du développement durable	Instrument incitatif visant via des dons, l'encouragement des entreprises industrielles et artisanales à réaliser d'investissements de dépollution ou d'économie de ressources et introduire la dimension environnementale dans leurs activités.	<p>Toute entreprise industrielle ou artisanale causant des émissions importantes de pollution de l'environnement et dont le total bilan est inférieur à 200 millions de DH.</p> <p>Les projets éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projets en aval du processus de production qui permettent de réduire la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des déchets liquides, solides ou des émissions gazeuses. -Projets intégrés qui visent, en plus de la réduction de la pollution, des économies de ressources et l'utilisation de technologies propres.

FONDS DE FINANCEMENT ÉTRANGERS

FONDS	ORGANISME	CONSISTANCE	FINANCEMENT
Green Value Chain-Maroc	BERD & Banques marocaines	Ligne de crédit de 90 millions d'euros dédiée aux PME opérant dans des chaînes de valeur, visant à leur permettre de financer des technologies vertes qui intègrent l'efficacité énergétique et la gestion des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> -Soutien technique pour le développement d'un projet alliant à la fois rentabilité et respect de l'environnement ; -Prêt bancaire ou leasing par l'intermédiaire des banques partenaires ou leurs filiales leasing, afin de financer l'investissement ; -Subvention de 10 % du montant du financement éligible reçu après réalisation du projet.
Green Economy Financing Facility II- Morocco	BERD / Union Européenne / Fonds Vert pour le Climat & Banques marocaines	Ligne de crédit de 150 millions d'euros dédiée aux PME portant des projets d'investissement dans les technologies vertes et les services soutenant les concepts d'économie verte.	<ul style="list-style-type: none"> -Soutien technique de la part d'experts, en faveur des banques partenaires et des bénéficiaires ; -Prêt bancaire pour financer l'investissement ; -Subvention de 10 % à 15% du montant de l'investissement.
Cap Bleu	AFD / BEI & Bank of Africa	Ligne de financement de 20 millions d'euros pour soutenir le financement des ouvertures d'accès, de l'optimisation et du traitement des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> -Accès à un financement pouvant atteindre 100% des coûts d'investissement ; -Assistance technique d'un cabinet d'experts.
Istidama	AFD & Crédit Agricole du Maroc	Ligne de financement de 10 millions d'euros visant à encourager les opérateurs agricoles et agro-industriels à optimiser leur mode de production et de consommation en investissant dans des solutions d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'efficacité des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> -Crédits d'investissement allant jusqu'à 12 ans ; -Prime à l'investissement représentant 10% du montant du crédit ; - Accompagnement technique de consultants spécialisés pour le choix des équipements et matériels ; -Différé de remboursement d'un à deux ans. .

Pour plus d'informations, prière de consulter le site de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique : www.amee.ma

VII- APPUI AU SECTEUR AGRICOLE

Cet appui est matérialisé à travers le fonds de développement agricole, qui depuis son instauration en 1986, s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, à travers des subventions et primes ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national.

En tant que tel, le FDA constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole et un levier d'investissement contribuant à l'essor général de l'économie et à l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Il permet d'apporter plusieurs aides financières aux agriculteurs, notamment à travers :

- La hausse du taux des subventions et l'élargissement des listes du matériel éligible à l'aide de l'Etat.
- la mise en place d'une prime à l'agrégation pour accompagner l'investissement dans la valorisation des produits agricoles.
- la diversification des rubriques objet des aides financières de l'Etat, qui couvrent désormais plusieurs catégories de dépenses :

RUBRIQUE	ACTIVITÉS FINANCIÉES
Irrigation et aménagements fonciers	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements hydro-agricoles - Amélioration foncière et collecte des eaux pluviales
Amélioration génétique	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du matériel agricole - Acquisition du matériel d'élevage - Construction de bâtiments d'élevage - Acquisition et installation des serres - Filets de protection des cultures maraichères sous serres - Filets de protection contre la grêle
Semences certifiées et plantations fruitières	<ul style="list-style-type: none"> - Production des reproducteurs sélectionnés - Acquisition des reproducteurs - Production des reines d'abeilles sélectionnées
Unités de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de valorisation des produits agricoles - Centres de collecte de lait pour les coopératives laitières
Promotion et diversification des exportations	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et diversification des produits agricoles d'origine végétale - Promotion et diversification des produits agricoles d'origine animale - Promotion des exportations par voie aérienne
Aides Aux Projets d'agrégation	<ul style="list-style-type: none"> - Irrigation et équipement en matériel agricole - Subvention forfaitaire

Note : Le Département de l'Agriculture a mis en place une plateforme électronique dédiée au dépôt des dossiers de demande de subventions via le lien suivant : <https://fda.agriculture.gov.ma/gue/>

Pour plus d'informations, prière de consulter le site de l'Agence du Développement Agricole : www.ada.gov.ma

VIII- APPUI AU SECTEUR TOURISTIQUE

Compte tenu du poids important du secteur touristique dans l'économie marocaine, en termes de création de la richesse et des emplois, le Maroc a opté pour la promotion de ce secteur et son développement à travers plusieurs mesures :

INCITATIONS FINANCIÈRES

CATÉGORIE DE PROJETS	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	INCITATIONS FINANCIÈRES
Projets de valorisation touristique des kasbahs	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes morales ou physiques propriétaires d'un établissement d'hébergement touristique ; - L'établissement doit être classé au sens de la réglementation en vigueur ; - Avoir été en activité en 2019 ; - Ne pas avoir versé des dividendes en 2020 ; - S'engager à ne pas verser de dividendes au titre des années couvertes par la convention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention visant l'amélioration de la qualité de l'offre, la rénovation de l'établissement ainsi que l'entretien des équipements et espaces ; - Accès au financement bancaire « Al Moustatmir Attourati » à des conditions avantageuses, pour les projets de reconversion des Kasbahs en établissements d'hébergement touristique.
Projets de mise à niveau des établissements d'hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physique ou morales de droit marocain ; - Établissement touristique classé ou autorisé ; - Exploitation continue ou discontinuée pendant au moins 2 années ; - Être en situation régulière avec l'administration des impôts et avec la CNSS - Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire; - Présenter un programme de rénovation ou de mise à niveau de l'établissement touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention de 10% du Chiffre d'Affaires réalisé par l'établissement concerné au titre de l'année 2019, plafonné à 10 Millions de Dirhams et visant l'amélioration de la qualité de l'offre et des services ; - Accès au financement bancaire « Tadjid Iwaa Siyahi » à des conditions avantageuses, pour les projets de mise à niveau d'établissements en milieu rural
Projets d'amélioration de la compétitivité des TPME touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physique ou morales de droit marocain ; - Établissement touristique classé ou autorisé ; - Exploitation continue ou discontinuée pendant au moins 2 années ; - Être en situation régulière avec l'administration des impôts et avec la CNSS - Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire; - Présenter un programme de rénovation ou de mise à niveau de l'établissement touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prime de compétitivité pour les TPME existantes afin de financer des programmes de croissance/développement ; - Prime à l'investissement pour les nouveaux projets : 10% du montant d'investissement pour les projets d'hébergement, 30% pour les projets d'animation et 50% pour les projets innovants ; - Accès au financement bancaire « Al Moustatmir Assiyahi » à des conditions avantageuses

Pour plus d'informations, consultez le site de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique : www.smit.gov.ma

SUBVENTION DU FONCIER

CATÉGORIE CONCERNÉE	AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Appui au produit balnéaire	Un appui direct aux investisseurs hôteliers pour l'acquisition du foncier devant accueillir des établissements touristiques à hauteur de 50% du coût du terrain plafonné à un maximum de 250 DH/m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Unités d'hébergement touristique classées conformément à la législation en vigueur - Situées au sein de nouvelles stations et zones touristiques

FONDS DE FINANCEMENT « RENOVOTEL »

CATÉGORIE CONCERNÉE	AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Financement conjoint avec les banques des programmes de rénovation des établissements d'hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les investissements matériels et immatériels de mise à niveau et de repositionnement du produit ayant pour objectif la création de valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité des prestations et la prise en compte des problématiques environnementales. - Les investissements ayant pour but l'augmentation de la capacité litière ne sont pas éligibles au financement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Établissements d'hébergement touristique (hôtels 5 étoiles, 4 étoiles, 3 étoiles, 2 étoiles, 1 étoile, les hôtels clubs (HC), les résidences hôtelières (RH) et les maisons d'hôtes) répondant aux conditions suivantes : -Être en activité et avoir au moins une durée d'exploitation continue ou non de cinq (5) années ; -Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS ; -Être en situation régulière en matière de remboursement des avances de l'Etat octroyées dans le cadre du code des investissements touristiques ; -Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.tamwilcom.ma

IX- APPUI AU SECTEUR DE L'ARTISANAT

L'artisanat est un secteur stratégique au Maroc, vu sa contribution à la création d'emplois et aussi aux exportations nationales, en plus de sa forte charge culturelle qui renforce le patrimoine immatériel du pays et reflète les différents affluents civilisationnels de son identité.

Les artisans, les coopératives et les entreprises d'artisanat bénéficient des divers programmes d'appui et d'accompagnement que fournit l'Etat marocain au secteur et qui consistent notamment en :

AVANTAGES	CONSISTANCE
Cadre législatif	<ul style="list-style-type: none"> - Promulgation en janvier 2022 d'une loi régissant l'exercice des activités de l'artisanat ; - Mise en place d'un registre national de l'artisanat, garantissant aux artisans l'accès aux régimes de la couverture sociale (en particulier l'Assurance Maladie Obligatoire) et au système de retraite.
Appui à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours de formation professionnelle dans une soixantaine de métiers de l'artisanat d'art et de production ; - Deux modes de formation : résidentielle et par apprentissage.
Appui à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du « Prix National des Meilleurs Artisans » avec des prix allant de 50.000 DH à 100.000 DH ; - Organisation de plusieurs compétitions d'encouragement en faveur du secteur.
Appui à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de normalisation des produits de l'artisanat marocain ; - Développement d'un label National de l'Artisanat du Maroc « Morocco Handmade », gage de qualité ; - Développement d'un label « qualité certifiée », garantissant le respect des standards internationaux ; - Participation des artisans aux expositions organisées à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume.
Appui à la production	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'espaces dédiés à l'artisanat porté par les femmes au niveau de plusieurs communes rurales, et servant de lieux de production, d'exposition, de commercialisation et de formation ; - Création des « Centres d'Appui Technique », qui sont des espaces de production et d'assistance technique spécialisés dans une filière artisanale donnée et dotés de matériel technique collectif.
Appui à l'installation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de plusieurs infrastructures de production et de commercialisation notamment : les ensembles d'artisanat, les villages d'artisans et les complexes intégrés d'artisanat ; - Mise en place d'espaces intégrés de commercialisation au niveau des zones touristiques du plan Azur ; - Mise en place des zones d'activités artisanales (ZAA) pour abriter les métiers d'artisanat, avec des lots/ ateliers à vendre ou à louer.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire : www.mtataes.gov.ma

المركز الجهوي للاستثمار

Centre Régional d'Investissement

الدار البيضاء - سطات

Casablanca - Settat



المركز الجهوي للإستثمار

Centre Régional d'Investissement

الدار البيضاء - سطات

Casablanca - Settat